



## Logement d'urgence apres Expulsion

-----  
Par Fannyyy

Bonjour,

Je vais être expulsee de mon appartement car je dois plusieurs mois de loyer.

Et depuis 2022 je suis en demande de recouvrement de la pension alimentaire que mon ex mari me paye à son bon vouloir.

J'ai fait une demande de logement social il y a 1 mois des que j'ai su pour l'expulsion.

L'assistante sociale m'avait dit de ne pas m'inquieter pour le relogement dans un appartement social.

Je suis allée à 3 rendez-vous avec cette dame et depuis 10 jours impossible de réussi à la joindre.

Elle était en vacances et aujourd'hui j'ai failli m'écrouler après son appel car Elle m'a annoncé ne pas avoir de solución pour un appartement et elle m'a même conseillé de rechercher par agence...

J'ai 2 filles de 11 et 13 ans et nous Alonso adopté 2 chiens de 11 et 2 ans.

Je ne sais pas vers quel organismo me tourner..

S'il vous plaît j'ai besoin de vos conseils

-----  
Par Isadore

Bonjour,

A quel stade de la procédure en êtes-vous ? Pouvez-vous lister les démarches que vous avez faites, les audience squ'ils y a eu... ?

Qui se charge du recouvrement de la pension alimentaire ? Monsieur a-t-il des revenus ou des biens ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

La CAF peut vous assurer la pension alimentaire. Prenez contact pour demander l'intermédiation.

L'assistante sociale peut aussi vous aider pour un dossier de surendettement.

Avez-vous reçu un congé du bailleur ? Avez-vous reçu un commandement de payer ? Une assignation au tribunal ? Un jugement d'expulsion ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Peut être que votre demande n'est pas adaptée aux disponibilité dont ils disposent ?

L'assistante sociale appuie votre dossier lors des commissions ... mais n'a aucune maitrise des disponibilités .

Il faut probablement élargir vos recherches aux T2, T3 si ce n'est pas déjà fait .

Et bien evidemment élargir la zone de recherche .

Vous travaillez ?

Effectivement un dossier de surendettement s'impose, car votre expulsion n'effacera pas vos dettes .

Et un bailleur social entend quand même être payé : ce pourquoi, à la fin de la trêve hivernale, il y aura plus de disponibilité .